



#CSE #SOFTATHOME

La CFE CGC Orange vous informe (n°19) :



Compte rendu du CSE de février 2026

Mars 2026 - SoftAtHome

Vous trouverez ci-dessous une synthèse de l'activité sociale SoftAtHome sur le mois de février.

Les prochaines réunions du CSE auront lieu les 12 mars 2026 (une réunion ordinaire et une réunion extraordinaire)

1- Information consultation sur la pérennisation de l'expérimentation d'outils IA à l'ensemble du département DOT

Après une expérimentation, la direction souhaite étendre à l'ensemble des activités de la DTO l'utilisation d'outils IA pour améliorer la productivité et développer des compétences dans ce domaine. Le sujet est complexe et soulève beaucoup de questions sur l'organisation du travail, le niveau de compétence ainsi que des problèmes de sécurité et de propriété intellectuelle. Contrairement au souhait de la direction, le CSE n'a pas souhaité se prononcer en séance et à demander un délai pour préparer des questions. Le CSE a aussi demandé l'expertise de la direction juridique sur la partie IP.

Pour la CFE CGC, l'introduction de l'IA est un sujet très important qui va toucher à moyen terme l'ensemble des salaires dans leur travail au quotidien. Des questions essentielles touchant à l'organisation du travail, la qualité, la sécurité, la propriété intellectuelle doivent être creusées pour bien comprendre les enjeux au-delà d'un simple souhait d'augmentation de la productivité.

2- Bilan 2025 sur l'apprentissage

SoftAtHome a présenté son bilan sur ce dossier. Sur la période, 7 nouveaux apprentis ont été recrutés chez SoftAtHome (2

femmes et 5 hommes). Sur les 5 départs, seul une personne a été recrutée en CDD.

La CFE CGC regrette le faible taux de recrutement des apprentis à l'issue de leur formation (20%). Un apprenti coûte à l'entreprise qui n'en tire pas pleinement bénéfice. Nous demandons à la Direction de considérer l'apprentissage comme un vrai vivier de recrutement des futurs collaborateurs.

3- Bilan 2025 sur le Télétravail

97% des salariés en France bénéficient du télétravail. 93% ont choisi la formule de télétravail en volume de jours par mois. Ces chiffres traduisent un engouement massif pour ce dispositif.

La CFE CGC a demandé une revalorisation de la prime de télétravail qui n'a pas été augmentée depuis plusieurs années. La Direction de SoftAtHome a indiqué que cela n'était pas possible et qu'elle ne faisait que suivre les directives du Groupe en la matière.

4- Accord sur la mobilité douce

La CFE CGC a signé l'accord de plan de Mobilité Domicile-Travail. Nous remercions la direction pour l'augmentation de 25% du forfait mobilités durables qui passe ainsi de 400€ à 500€ par an.



CHOISISSEZ
CEUX
QUI
AGISSENT !



Gilles Merle – 06 76 72 23 57
Ludovic Fouquet – 06 33 90 64 82
Rodrigo Osorio – 06 26 85 28 58
Pierre Yves Castellan – 06 76 60 06 50
Olivier Carrières

Vous souhaitez recevoir nos publications par mail ?
Contactez Gilles Merle : gilles.merle@softathome.com



cfecgc-orange.org

